

Facture 65 1 sur 2 A Limogne, le 05/10/2023

CLIENT

MAGASIN FOURNISSEUR

"Petit Casine"
Ave de Villersfranche
46260 Limogne en
Quercy

N° RCS :

Restaurant
"LE GALOPIN"
46260 Limogne
en
Quercy

FACTURE 045

du 19/09/23 au 05/10/23

QUANTITES	DESIGNATION	Classe fiscale	PRIX UNITAIRE HORS T.V.A. €	MONTANT €
1	Salade	1		
6	Salade	1		
3	Concombre	1		
0,255	Carotte	1		
1,390	Tomate	1		
6	Salade	1		
4	lait bûche PPx	1		
1	Assortiment bonbon	4		
6	Salade	1		
0,465	Citron	1		
4	Salade	1		
1	Confiture Prune	1		
1	Miel	1		
1	Confiture Prune	1		
1	Croissant	1		
3	Salade	1		
2	Salade	1		
0,250	Tomate	1		
1	Oasis tropical	1		
Code 2 - Montant H.T. au taux de 2,10 x Code 1 - Montant H.T. au taux de 5,50 x Code 4 - Montant H.T. au taux de 20,00 x Code 5 - Montant H.T. au taux de 10,00 x			TOTAL HORS T.V.A. REMISE % TOTAL T.V.A.	
Apposer votre signature précédée de la mention "certifié exact"			TOTAL	
Valeur en votre règlement Les énonciations doivent être certifiées exactes BOCI instructions BOCI 1968 1/47				

EXEMPLAIRE A REMETTRE A VOTRE CLIENT

5526161 CS 272 E 12/13 REPRO



GAEC LA FERME DE RAOUNEL

116 route de la Boutiguette
46230 VAYLATS
Tél : 05-65-24-73-54
b.gouraud@wanadoo.fr

Facture

Sas VARADETO

À l'attention de BAR LE GALOPIN

77 place de l'occitanie
46260 LIMOGNE EN QUERCY

N/Ref : Facture 130-3820-3 du 06/09/2023

Rocamadour

Cdts règlement : Comptant

À régler avant le : 13/09/23

Presta MO	Qté	PU HT	%TVA	HT	TTC
[ROCA] Rocamadour	540	0,6398	5,50	345,50	364,50

Détail TVA	20%	5.5%	Autre
Base HT	0,00	345,50	0,00
Cumul TVA	0,00	19,00	0,00

Total € HT	345,50
Total TVA	19,00
Total € TTC	364,50

En votre aimable règlement.

Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, et dans le cas d'une facture émise vers un professionnel, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixé à 40 euros.

Adhérent à un centre de gestion agréé

Le vendeur accepte le règlement des sommes dues par chèque libellé à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.

Conformément à l'article L441-6 du code du commerce tout retard de paiement obligera l'acheteur au paiement d'un intérêt égal à 1.5 fois le taux d'intérêt légal.

Le transfert de propriété des biens vendus est subordonné au paiement intégral du prix.

Pour les ventes d'animaux les seules garanties sont celles prévues par les articles L 213-1 et suivants du code rural.